CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2020 REPORTÉE À 2021

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ:

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ: INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien territorial au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la commune de Techniville (80 000 habitants).

La Directrice Générale des Services, à la demande du Maire de la commune, envisage la mise en place du télétravail pour une partie du personnel communal. Dans ce cadre, elle interroge la Direction des systèmes d'information sur les mesures à mettre en place pour offrir aux futurs télétravailleurs les moyens informatiques nécessaires tout en assurant la sécurité du système d'information de la collectivité.

Votre supérieur hiérarchique, Directeur des systèmes d'information, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur le télétravail et la sécurité informatique.

Liste des documents :

Document 1 : « 8 bonnes pratiques pour bien installer le télétravail en entreprise » - Naéva Measso - *hubone.fr* – 24 octobre 2016 - 2 pages.

Document 2 : « Le travail nomade exige de repenser en profondeur la sécurisation des données des entreprises » - Alexandre Grellier - *lesechos.fr* - 9 janvier 2019 - 2 pages.

Document 3: « Ce que le Cloud apporte aux travailleurs nomades » - Colin Steele - *lemagit.fr* - avril 2019 - 2 pages.

Document 4 : « Guide ANSSI - Recommandations sur le nomadisme numérique » (Extrait) - *ANSSI* - octobre 2018 - 6 pages.

Document 5 : « Télétravail et RGPD : comment éviter la faille de sécurité ? » - Me Pierre-Randolph Dufau - *itforbusiness.fr* - février 2019 - 1 page.

Document 6 : « Le télétravail dans les trois versants de la fonction publique - Bilan du déploiement » (Extrait) - *Ministère de l'action et des comptes publics* - décembre 2018 - 4 pages.

Document 7: « BYOD : quelles sont les bonnes pratiques ? » - *cnil.fr* - février 2019 - 2 pages.

Document 8 : « 3 risques de sécurité IT à gérer pour protéger les ressources des télétravailleurs sans impacter leur productivité » - William Culbert - beyondtrust.com - avril 2019 - 2 pages.

Document 9 : « Zero Trust, la clé d'une transformation numérique réussie » Xavier Daspre - journaldunet.com - mai 2018 - 2 pages.

Document 10 : « Télétravail et travail mobile : comment réduire le risque de fuite de données ? » - Jan Van Vliet - *L'Usine nouvelle* - novembre 2018 - 2 pages.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.